



SNU/PP92

Céline Potvin
Jacky Lizé
Secrétaires Généraux

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs d'Ecole et PEGC
Section des Hauts-de-Seine
Fédération Syndicale Unitaire

Nanterre, le vendredi 26 mars 2010

Monsieur ROSSELET
Inspecteur d'Académie
Directeur des Services départementaux
de l'Education nationale
Centre administratif départemental
167/177, avenue Joliot-Curie
92013 Nanterre cedex

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Les directeurs(trices) sont actuellement destinataires d'un courrier électronique avec en pièce jointe la liste des enseignants de leur école. Il leur est demandé de veiller à ce que les enseignants émargent ce document intitulé « Absences de service fait ». Il s'agit là d'établir la liste des enseignants ayant fait grève le mardi 23 mars dans l'optique d'effectuer rapidement le retrait sur salaire.

Le SNUipp92 tient à vous faire part de son indignation quant à cette nouvelle procédure. Cette mesure qui s'ajoute à la mise en place du Service Minimum d'accueil et visant à établir des listes de grévistes constitue une grave atteinte au droit syndical et à la vie privée.

En outre vous demandez aux directeurs et directrices de signer en leur nom ces listes. Nous vous rappelons que cela ne fait aucunement partie de leurs prérogatives. C'est bien à l'administration de vérifier la présence ou l'absence d'un collègue.

Le SNUipp92 dénonce et s'oppose à la mise en place de cette nouvelle disposition et vous demande solennellement de rétablir le principe de la déclaration sur l'honneur jusque là en vigueur.

Cet écueil aurait peut-être pu être évité si les organisations syndicales représentatives des personnels en avaient été informées avant !

Nous vous informons que nous avons appelé les collègues à suivre l'ancienne procédure et donc à ne pas émarger cette liste.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nos respectueuses salutations.

Céline POTVIN – Pascal HOUDU